



ArcelorMittal

# communiqué de presse

## **Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, confirme le soutien de l'État à la décarbonation d'ArcelorMittal**

Dunkerque, le 15 janvier 2024 – **ArcelorMittal reçoit aujourd'hui sur son site de Dunkerque (Nord) la visite de MM. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ; Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ; et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement.**

**M. Bruno Le Maire confirme, à l'occasion de cette visite, le soutien de l'État au projet de décarbonation d'ArcelorMittal.**

Le projet de décarbonation d'ArcelorMittal comprend la construction de nouvelles installations industrielles dans l'usine d'ArcelorMittal à Dunkerque : une unité dite de « réduction directe du fer » (DRI) et deux fours électriques.

Avec les deux autres voies de décarbonation déjà mises en œuvre sur le site, l'augmentation du recyclage d'acier et le pilote de captage du CO<sub>2</sub>, la construction de ces installations à Dunkerque va contribuer significativement à l'atteinte des objectifs qu'ArcelorMittal s'est fixés en matière de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> en France : -35 % d'ici 2030, en ligne avec les objectifs du groupe. Cette forte réduction contribuera également aux objectifs climatiques de la France et de l'Union européenne.

Ce projet est rendu possible par l'engagement indéfectible du Président de la République et du gouvernement pour la transformation de l'industrie de l'acier en France, qui se traduit aujourd'hui par la signature d'une convention de financement entre ArcelorMittal France et l'Ademe. Le versement de l'aide de l'État a été autorisé par la Commission européenne en juillet 2023.

En parallèle, la réforme du marché de l'électricité engagée en France, et la signature avec EDF d'une lettre d'intention relative à la conclusion d'un contrat d'allocation de la production, va aussi permettre à ArcelorMittal de sécuriser ses approvisionnements futurs en électricité en France, une condition nécessaire de cet investissement.

ArcelorMittal a terminé avec succès en juillet 2023 sa première phase d'études d'ingénierie dite « pré-FEED » (*Front-End Engineering Design*), et la phase de « FEED » est en cours. Selon les résultats de cette deuxième phase, qui définiront les conditions de viabilité du projet (dispositif industriel, budget final et calendrier), ArcelorMittal passera à la mise en œuvre du projet.

Les nouvelles unités de production vont progressivement remplacer l'un des deux hauts-fourneaux actuellement opérationnels sur le site ArcelorMittal de Dunkerque.

**Bruno Le Maire a commenté :** « *Ce projet majeur représente 1,8 milliard d'euros d'investissements et réduira à terme de près de 6 % les émissions industrielles du Pays. Il est*

*rendu possible par l'engagement des salariés d'ArcelorMittal France, notre soutien résolu à la réindustrialisation du pays et la réforme du marché de l'électricité que nous engageons. »*

**Eric Niedziela, Président d'ArcelorMittal France, a commenté :** « *Au nom de toutes les équipes d'ArcelorMittal en France, je suis heureux d'accueillir aujourd'hui MM. Bruno Le Maire, Christophe Béchu et Bruno Bonnell pour marquer cette nouvelle étape dans la décarbonation de nos activités en France. ArcelorMittal est engagé pour la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> et le soutien du gouvernement français, en parallèle des discussions fructueuses avec EDF qui mènent à la sécurisation d'approvisionnements compétitifs en électricité, ont rendu ce projet possible. »*

## **À propos d'ArcelorMittal**

*ArcelorMittal est l'un des leaders mondiaux de l'industrie de l'acier et des mines avec une présence dans 60 pays et des installations de production d'acier primaire dans 16 pays. En 2022, ArcelorMittal a réalisé un chiffre d'affaires de 79,8 milliards de dollars et une production d'acier brut de 59 millions de tonnes, tandis que la production de minerai de fer a atteint 45,3 millions de tonnes.*

*Notre objectif est de produire des aciers toujours plus intelligents, qui ont un effet positif sur la planète et ses habitants. Des aciers fabriqués à l'aide de procédés innovants qui consomment moins d'énergie, émettent beaucoup moins de CO<sub>2</sub> et réduisent les coûts. Des aciers plus propres, plus résistants et réutilisables. Des aciers pour les véhicules électriques et les infrastructures d'énergie renouvelable, qui accompagneront la transformation des sociétés au cours de ce siècle. L'acier est au cœur de notre action et avec la créativité de nos équipes et notre esprit d'entreprise, nous aiderons le monde à réaliser ce changement. Voilà, selon nous, ce qui fait un producteur d'acier de demain.*

*En France, ArcelorMittal compte 15 400 salariés dont plus de 800 chercheurs, répartis sur ses 40 sites de production, ses centres de distribution et de services et ses trois sites de R&D. ArcelorMittal a une capacité de production de 11 millions de tonnes d'acier liquide par an en France. La France représente environ un tiers de la production d'aciers plats d'ArcelorMittal en Europe.*

*Partenaire officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ArcelorMittal fabrique en France la Torche olympique et paralympique en acier à empreinte carbone réduite, 100 % recyclé.*

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://corporate.arcelormittal.com> et sur <https://france.arcelormittal.com>*



## **Contacts presse**

Image 7 :

+33 (0)1 53 70 74 70

arcelormittal@image7.fr

ArcelorMittal France : Alexandre Delabre

+33 (0)6 18 11 93 35

alexandre.delabre@arcelormittal.com